

**Interpellation de Christophe De Beukelaer, député Les Engagés, à l'attention de Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de la Promotion de la santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique**

**Concerne : Politique de la COCOF en matière de promotion de la santé et lutte contre les assuétudes**

---

Madame la Ministre-Présidente,

Plus que jamais, nous sommes confrontés à une augmentation de la consommation de stupéfiants de tous types, comme l'indiquait encore il y a plusieurs mois l'ASBL Transit, notamment chargée des consommateurs de drogues dites « dures ». En parallèle, la consommation de drogues dites « douces », je pense au cannabis notamment, ne diminue pas. Trop souvent, face à ces faits, une attitude répressive est proposée par les enseignants dans les écoles ou encore dans d'autres institutions qui accueillent des jeunes. Or, et j'en suis convaincu, nous devons changer de paradigme et accompagner ces jeunes au lieu de les punir « bêtement », si vous me permettez l'expression. Voilà pourquoi, la politique de promotion de la santé, héritée de la Sixième Réforme de l'État, est un outil plus que pertinent dans le cadre des compétences propres de la COCOF.

Or, la presse nous informait ce mardi 5 avril de la perte du subside relatif aux politiques de prévention de la santé de l'ASBL « Infor-Drogues » et je cite « *car ce projet ne s'inscrivait pas suffisamment dans la nouvelle dynamique du Plan de Promotion de la santé* », comme l'a indiqué le quotidien « La Libre Belgique » dans ses pages.

Comme de nombreux membres de cette assemblée, je me suis ému de cette nouvelle. En effet, Infor-Drogues est un acteur incontournable de la prévention et de l'aide psychologique – notamment – en ce qui concerne les assuétudes en Belgique francophone. Un sujet qui nécessite un engagement entier et déterminé de la part des pouvoirs publics, ce qui ne semble plus être le cas de la COCOF vu la décision rendue par votre Cabinet.

Cette perte de subside étonnante, soulignons-le, représente un montant avoisinant les 90.000,00€ par an. Au-delà de ce chiffre, cela représente surtout l'arrêt brutal des missions d'accompagnement dans les milieux de vie réalisées par Infor-Drogues, je pense notamment aux écoles ou aux différents centres d'hébergement. Concrètement, cela représente 14 établissements accompagnés par année.

Madame la Ministre-Présidente, voici mes questions :

- Concernant le point spécifique de l'ASBL Infor-Drogues, pouvez-vous nous indiquer si vous avez rencontré les responsables de l'association suite à la décision de non-octroi du subside ? Est-il déjà prévu de soutenir l'ASBL via d'autres enveloppes budgétaires ? Dans l'affirmative, à quelle hauteur et pour quelles missions ?

- A défaut de soutenir l'ASBL « Infor-Drogues », est-il déjà prévu de soutenir une autre structure pour s'occuper de la problématique liée aux assuétudes chez les jeunes à Bruxelles ? Dans l'affirmative, de quelle structure s'agit-il et pour quel montant ?
- De manière très synthétique, pouvez-vous nous mentionner les points principaux de votre « nouvelle dynamique » en termes de promotion de la santé et de lutte contre les assuétudes ; nouvelle dynamique – semble-t-il – incompatible avec le travail exercé jusqu'à présent sur le terrain actuellement
- De manière globale, quelles sont les associations soutenues par la COCOF dans le cadre de la lutte contre les assuétudes ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Christophe De Beukelaer



Le 6 avril 2023